

L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ENTRE L'IMPERATIF ECONOMIQUE ET L'EXIGENCE DU BIEN- ETRE SOCIAL, QUELLES PERSPECTIVES?

THE SOCIAL AND SOLIDARITY ECONOMY BETWEEN THE ECONOMIC IMPERATIVE AND THE REQUIREMENT OF SOCIAL WELL-BEING, WHAT PROSPECTS?

ZIANI Samira

Docteure en Sciences économiques et de Gestion

Vacataire à l'Ecole Supérieure de Technologie,

Université Mohammed Premier – Oujda

Maroc

zianisamira@gmail.com

BUDAS Imane

Doctorante en Sciences Economiques et de Gestion au Laboratoire ESSDL

Faculté des Sciences Juridiques, économiques et Sociales,

Université Mohammed Premier Oujda

Maroc

imanebudas@gmail.com

Date de soumission : 25/03/2022

Date d'acceptation : 04/06/2022

Pour citer cet article :

ZIANI S. & BUDAS I. (2022) « L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ENTRE L'IMPERATIF ECONOMIQUE ET L'EXIGENCE DU BIEN-ETRE SOCIAL, QUELLES PERSPECTIVES? », Revue Internationale du Chercheur «Volume 3 : Numéro 2» pp : 662 - 679

Résumé

Dans cet article nous essayons de mettre en exergue les défis à relever par les acteurs de l'économie sociale et solidaire dans la quête d'une conciliation entre la rationalité et la matérialité de l'économie et les impératifs humains du bien-être social. Nous nous sommes appuyées sur les origines historiques et les fondements de cette économie considérée comme un complément, voire une alternative crédible à l'économie conventionnelle.

Mots clés : « L'économie sociale » ; « solidaire » ; « rationalité » ; « bien-être social » ; « l'économie conventionnelle ».

Abstract

In this article we try to highlight the challenges to be taken up by the actors of the social and solidarity economy in the quest for a reconciliation between the rationality and materiality of the economy and the human imperatives of social well-being. We relied on the historical origins and foundations of this economy considered as a complement, even a credible alternative to conventional economics.

Keywords : « The social » ; « economy » ; « solidary » ; « rationality » ; « social well-being » ; « conventional economics ».

Introduction

L'histoire de la pensée économique nous aide à comprendre le développement de la science économique qui s'est caractérisée au fil du temps par de grandes controverses entre ses penseurs les plus éminents. Cette dernière est à l'image de la complexité de l'humain auquel elle est intimement liée et il est impossible d'en décrypter les idées, qui en constituent l'essence, sans se référer au contexte historique de leur naissance. C'est ce qui expliquerait en partie la diversité des théories, des réflexions et des approches économiques.

Alors que les changements auxquels nous contribuons sollicitent de nos sociétés la recherche d'un dépassement des limites atteintes par les secteurs privé et public, de nombreuses expériences, pour faire de l'économie autrement, se sont développées dans la plupart des pays (David & Guilaine, 2018). Elles s'inscrivent dans leur quasi-totalité dans ce qu'il est convenu d'appeler communément « l'Économie Sociale et Solidaire ». Laquelle est une conception de l'économie assez vaste qui se conjugue aux pensées de notre temps et à des initiatives sociales entamées depuis plus de deux siècles. Son émergence se justifie par le fait que l'économie de marché semble avoir atteint ses limites du point de vue social et qu'il faut réserver de la place pour une économie dont les finalités sont plus tournées vers l'épanouissement de l'être humain en tant que tel.

La nature de l'économie sociale et solidaire est donc d'apporter des réponses précises et concrètes sur les liens entre des actions locales et la possibilité d'une large démocratisation de l'économie. Elle s'est en effet constamment résolue à partir de pratiques qui sont apparues au milieu d'actions individuelles et collectives mais qui se sont confrontées aux obstacles de la réalité du terrain.

Les crises socio-économiques à répétition ont révolutionné le fonctionnement des économies dans la plupart des pays du monde. Ils montrent que l'État ne peut à lui seul faire face à la montée du chômage, à la persistance de la pauvreté et à la dégradation de l'environnement. Le fonctionnement de l'économie de marché, à son tour, crée de fortes disparités, des inégalités de développement social ou territorial et contribue à l'élimination de certains groupes de population. Cette situation est un autre secteur de la socio-économie (plus tard sociale et solidaire) qui apporte des solutions en mettant l'humain au centre de l'économie, un peu partout dans le monde, à savoir le développement économique et social.

« L'Économie Sociale et Solidaire » (ESS) est un concept polysémique et la définition et les critères d'appartenance à cette économie sont sujets à débat et peuvent varier largement d'un

pays à l'autre. Comme concept, l'ESS peut être conçue soit comme enrichissement de l'économie politique, soit comme sa critique et son substitut, soit encore comme son complément. On constate à cet effet une tendance générale vers une vision plus intégrée de l'ESS, définie moins à travers les statuts des organisations qui en relèvent (coopératives, associations, mutuelles...) et plus comme un mode de production alternatif face aux dysfonctionnements de l'économie classique.

L'Économie Sociale et Solidaire recouvre des évidences plurielles. Elle est généralement associée à d'autres concepts, telles que l'économie populaire et l'entrepreneuriat social. Ces notions renvoient à différents contextes théoriques et se rattachent à des origines géographiques diverses. Un rapide survol de ces notions réunies permet de préciser les contours et la valeur ajoutée de l'ESS (Draperi & Jean-François, 2010).

Les nouvelles conceptions de l'ESS prennent en compte ce que, ni l'économie de marché, ni l'économie publique, ne surviennent à appréhender, tout en présentant des réponses économiques durables et complètes par leurs valeurs d'innovations. Elles doivent avoir toute leur place dans notre société à la recherche d'un monde de développement plus soucieux de l'Homme et plus respectueux de la nature

La réflexion sur les rapports auxquels se prête l'économie sociale et solidaire suppose donc de s'inscrire dans une perspective plus réaliste ; celle d'une économie avec marché, autrement dit, une économie plurielle dont le marché constitue l'une des composantes qui, tout en étant majeure, n'est en rien unique. Ceci revient à prendre en compte trois pôles :

- ❖ L'économie marchande peut-être source d'efficacité, mais à l'inverse, elle peut engendrer de graves inégalités et exclusions comme le montre la situation actuelle ;
- ❖ L'économie non marchande peut garantir davantage d'égalité, par exemple dans l'accès au service public, mais elle peut être source de bureaucratie, de lourdeur administrative ;
- ❖ Les solidarités de proximité très précieuses qui sont à la source de l'économie non monétaire peuvent aussi être pesantes et entrer en contradiction avec le désir d'émancipation individuelle.

Ainsi, l'on peut se poser légitimement la question suivante que nous nous proposons comme problématique dans ce papier :

En quoi, historiquement, l'économie sociale et solidaire peut-elle constituer ou être considérée comme une alternative crédible et viable à l'économie conventionnelle ?

Afin d'y répondre, nous allons commencer par revenir brièvement sur les origines et le contexte de l'émergence de l'économie sociale et solidaire à travers un petit aperçu historique (1), ensuite nous allons voir les affinités et les nuances de l'économie sociale et solidaire (2), puis nous verrons ses nouveaux défis et nous terminerons avec le rôle des organisations sociales dans l'économie sociale (4)

1. Origines du concept d'économie sociale

En Europe, la notion d'« *Economie Sociale* » est apparue vers la fin du 19^{ème} siècle lorsque des associations bénévoles ont été créées par les travailleurs pour servir de bouclier face aux effets néfastes de l'extension du capitalisme industriel. Elle a refait surface dans les années 70 quand les mouvements coopératifs, mutualistes et associatifs ont accentué leur reconnaissance institutionnelle. L'économie sociale est principalement associée aux organisations et associations coopératives ou mutualistes. Définie en grande partie par le statut de ses acteurs, elle est caractérisée par plusieurs principes tels que la primauté des personnes et du travail sur le capital, la liberté d'adhésion, l'indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, une gestion démocratique (Hiez,D & Lavilluniere E, 2009).

Ainsi, il ne sera possible d'évoquer l'économie sociale sans parler d'économie solidaire qui puise ses racines dans l'économie sociale. Elle s'est développée au cours des années 70 dans un contexte marqué par la crise et la montée du chômage. Elle visait à répondre aux besoins des populations en situation précaire par des modes de production alternatifs et solidaires, œuvrant pour la réduction des inégalités plutôt qu'à l'encontre de l'accumulation du profit. Le terme est devenu fortement d'usage notamment en France, en Amérique latine et au Canada. La solidarité est la caractéristique essentielle définissant ce type d'économie, qui s'oppose à la vision traditionnelle de l'économie capitaliste. L'économie solidaire souhaite mettre en lumière les initiatives novatrices, plus participatives et souvent de moindre envergure. Les organisations d'économie solidaire sont davantage ancrées au niveau local (Hiez,D & Lavilluniere E, 2009). Elles fonctionnent souvent sur un mécanisme de réciprocité et cherchent à se financer via des ressources diverses : monétaires et non monétaires, marchandes et non marchandes, des emplois rémunérés et du bénévolat. Les organisations de l'économie solidaire ont pour objectif de remédier aux problèmes sociaux actuels, tels que la prise en charge des enfants et des personnes âgées, les enjeux environnementaux, l'agriculture durable, etc.

2. Economie sociale et Economie solidaire : Affinités et nuances

L'Economie solidaire partage avec l'économie sociale aussi bien l'origine historique que la volonté de proposer un modèle alternatif au capitalisme. Néanmoins, quelques différences existent et elles concernent les éléments suivants :

- ❖ La finalité : un des éléments clefs permettant de caractériser l'économie sociale est « *le principe de double qualité* » (le producteur et le bénéficiaire du bien et du service sont membres de l'organisation), et les décisions sont donc prises dans le respect de l'intérêt collectif. La finalité d'une organisation d'économie solidaire n'est pas l'intérêt collectif, mais l'intérêt général (cette différence peut être visible à travers les problématiques environnementales par exemple), elle consiste à étendre et approfondir la démocratie (Caille A, 2005).
- ❖ Le poids économique : L'économie sociale représente une part plus importante du PIB du fait de la place du mouvement mutualiste dans le système d'assurance, de l'importance financière des coopératives bancaires et de la croissance du mouvement associatif. L'économie solidaire est quant à elle un ensemble d'initiatives beaucoup plus modestes (le secteur le plus connu est en Europe le commerce équitable).
- ❖ Le rapport au productivisme : A sa naissance juridique, l'économie sociale a cherché à produire autrement des biens et des services, mais l'équation « plus de production = plus de richesse collective » n'était pas remise en cause. Par contre, la critique du productivisme (à l'origine du concept de développement durable) est partagée par l'économie solidaire.
- ❖ Le rapport au principe de marché : Dans la perspective la plus radicale de l'économie solidaire, démocratiser l'économie revient à remplacer le principe de marché comme meilleur facteur d'allocation des ressources par la délibération dans l'espace public du prix, de la qualité et de la quantité du bien ou du service (à l'image du commerce équitable ou des systèmes d'échanges locaux). Selon certains auteurs faisant référence dans le mouvement de l'économie solidaire, l'économie de marché conduit au capitalisme qui lui-même est un déni de démocratie (Polanyi, K, 1983).

De même, l'entrepreneuriat social (la notion d'entrepreneuriat social a émergé dans les années 1990 aux États-Unis, avec notamment le programme de recherche et d'enseignement « Social Enterprise Initiative » lancé par la *Harvard Business School* en 1993 et bientôt suivi par d'autres grandes universités (Columbia, Yale, etc.) et diverses fondations) reste lié à

l'économie sociale et à sa tradition coopérative. De nouvelles dynamiques entrepreneuriales à finalité sociale ont émergé à partir des années 90 dans plusieurs pays européens. *L'entrepreneuriat social résulte d'initiatives privées menées au service de l'intérêt collectif, il est associé à l'idée d'innovation sociale et est pleinement inscrit dans l'économie de marché, tout en considérant que le profit n'est pas une fin en soi, mais bien un moyen au service d'un projet social et/ou participatif.* Dans ses analyses internationales, l'OCDE a mis l'accent sur le rôle central que joue l'entrepreneuriat social dans la lutte contre l'exclusion sociale, dans la réinsertion professionnelle des groupes fragiles, dans la redynamisation de régions défavorisées.

C'est un mouvement mondial de fond qui contribue au renouvellement des modèles économiques classiques – économie de marché financiarisée ou bien prédominance de l'État – en créant une troisième voie. Il cherche à mettre l'efficacité économique au service de l'intérêt général. Quel que soit leur statut juridique, les entreprises sociales visent à être performantes économiquement afin de résoudre de façon efficace les problèmes sociaux et environnementaux auxquels ni l'État ni le marché n'avaient apporté de réponses satisfaisantes jusqu'alors.

3. L'Économie sociale et solidaire : Nouveaux défis

De nos jours, l'économie sociale et solidaire est en plein essor et on voit apparaître de nouveaux acteurs et de nouvelles activités se structurer. Les statuts historiques (coopératives, mutuelles, association) de l'économie sociale sont interrogés par l'affirmation de groupes informels durables (associations de fait) ainsi que par un glissement au fil du temps vers la logique artisanale (appropriation autour d'une organisation quasi-familiale), la logique publique (associations parapubliques) ou encore financière (valorisation du capital individuel, création de filiales...).

A ce niveau, la difficulté majeure à laquelle doit faire face l'Économie Sociale est celle de pouvoir se développer et se structurer notamment par l'adaptation à un contexte concurrentiel d'une compétitivité exigée par la conjoncture économique et aussi par les bailleurs de fonds. Dans cette perspective, on peut avancer que l'économie sociale se réfère à l'ensemble des activités et organismes, issus de l'entrepreneuriat collectif, qui s'ordonnent autour des principes suivants :

- ❖ La finalité de services à la collectivité plutôt que la création de profits, l'autonomie de gestion par rapport à l'État,

- ❖ La force du processus démocratique,
- ❖ La primauté des personnes et du travail sur le capital ainsi que l'importance de la participation,
- ❖ La prise en charge et la responsabilité individuelle et collective.

Ainsi, l'économie sociale regroupe les mouvements autant coopératifs qu'associatifs. Cette définition insiste davantage sur la valeur de la participation des employés que nous avons évoquée plus haut.

En fait, les organisations d'économie sociale se présentent à la fois comme une alternative économique aux entreprises privées capitalistes, focalisées sur la maximisation des bénéfices de leurs actionnaires, et comme une initiative privée plus proche des besoins des citoyens que les divers services publics.

Ainsi, on peut affirmer que l'économie sociale se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement des coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants :

- ❖ Finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit
- ❖ Autonomie de gestion
- ❖ Processus de décision démocratique
- ❖ La synthèse de la majorité les définitions stipule l'existence de trois aspects principaux :
- ❖ La primauté de l'utilité sociale, formulée de différentes manières : service à la collectivité ou aux membres, primauté des personnes et des objectifs sociaux, priorité des individus et du travail sur le capital
- ❖ Des principes de gestion interne : démocratie, autonomie de gestion, indépendance, transparence, autonomie, lucrativité limitée, hybridation des ressources etc.
- ❖ Un cadre institutionnel et statutaire : coopératives, mutuelles, association, et dans certains cas l'entreprise sociale.

L'analyse des définitions révèle deux tendances, d'une part une vision de l'ESS comme un palliatif à l'économie de marché, un système visant à réduire les injustices et à opérer une redistribution entre les acteurs. D'autre part, une vision de l'ESS comme un modèle alternatif de production, s'insérant dans l'économie de marché. Les divergences entre ces deux visions s'illustrent particulièrement dans le traitement des organisations sociales. La première vision se

referme sur le noyau historique de l'économie sociale où les acteurs identifiés sont les associations, mutuelles et coopératives.

En Grande Bretagne, on emploie la définition suivante pour distinguer l'entreprise sociale de l'entreprise commerciale traditionnelle : « L'entreprise sociale est une affaire dont les principaux objectifs sont sociaux et dont les surplus sont principalement réinvestis dans l'entreprise ou dans la collectivité à des fins sociales. L'objectif ne consiste pas à chercher à maximiser les profits afin de les reverser aux actionnaires et aux propriétaires ».

Le spectre des entreprises, qui va de l'entreprise traditionnelle à l'organisme à but non lucratif, comprend un grand nombre d'entreprises sociales (Valley Fraser, Centre pour l'entreprise sociale. Définition entreprise sociale. <http://www.centreforsocialenterprise.com/what.html>. consulté le 03 avril 2022).

L'«Economie Sociale et Solidaire (ESS)» est un concept qui manque toujours de définition unanime et universelle étant donné que les définitions les plus usitées proviennent de contextes historiques spécifiques. On avance d'abord, selon une première approche, que l'Economie Sociale et Solidaire est simplement définie par les activités particulières qu'elle draine en termes de production d'entre-aide, de santé, d'éducation ou encore d'insertion sociale.

Une seconde approche réduit l'ESS à un genre spécifique d'entreprises ou d'organisations à l'instar des coopératives, des mutuelles et des associations.

Or, il est de fait qu'il y a un accord général à l'échelle mondiale sur l'idée de considérer que les principes fondateurs diffèrent visiblement de l'économie capitaliste classique. Au sein de l'ESS, il y a l'idée d'une action économique fondée sur des valeurs qui ciblent le développement humain pour objectif avant toute autre considération d'ordre lucratif. On insiste par-dessus tout sur un type d'entrepreneuriat qui cultive des principes valorisant l'acte social, l'éthique, avant tout élément exclusivement économique. Rappelons d'ailleurs que le secteur de l'ESS connaît un développement visible que marquent de nombreuses innovations qui s'imposent face aux crises fréquentes du capitalisme relatives aux difficultés à assurer une croissance inclusive et réductrice des inégalités.

Cet intérêt pour les valeurs solidaires, incarnées dans l'action coopérative, mutualiste et associative, s'est laissé visiblement remarquer avec la crise de 2008. Le soutien d'un développement intense et porteur d'innovations de l'ESS est une des voies les plus rebattues dans les grandes rencontres internationales qui étudient les impacts de la crise en cherchant des réponses appropriées. Ainsi, dans son intervention au Congrès International de CIRIEC en

Septembre 2008 à Séville, Joseph Stiglitz (Prix Nobel d'économie) avançait les propos suivants : « ...*Une économie équilibrée, avec un secteur privé traditionnel, un secteur public efficace et une économie sociale en progression est le modèle d'avenir*».

En fait, dans bien des pays développés, l'Espagne et la France, à titre d'exemples, on veille à soutenir ce nouveau souffle de l'ESS par la promulgation de nouveaux textes de lois permettant à la fois de clarifier et de dynamiser ce secteur. Il s'agit également d'augmenter la capacité de ce secteur à attirer, de nouveaux financements. Ce regain d'intérêt et d'émergence accrue de l'économie sociale et solidaire, est constaté sous des formes anciennes et nouvelles dans les différents pays du monde. Il traduit la primauté accordée au développement humain, à son épanouissement social ainsi qu'à son bien-être, primauté désormais très largement partagée au plan mondial.

Le Maroc, à son tour s'est engagé dans cette voie depuis bien longtemps à travers une volonté solennellement exprimée et de nombreuses actions traduisant celle-ci. En effet depuis vingt ans, les rangs de l'Alliance Coopérative Internationale (ACI), où il est représenté par l'Office de Développement de la Coopération (ODCO) à côté des représentants de plus de 800.000.000 de coopérateurs à travers le monde. Mais encore, c'est vers la fin des années 90, que le Maroc parvint à prendre conscience du rôle que pourrait jouer l'ESS dans la résolution de certains problèmes issus des politiques économiques classiques mises en place. A la suite de ce constat, les grandes composantes de l'ESS au Maroc ont connu des évolutions notables. Ainsi les coopératives ont élargi leur champ d'intervention, de l'habitat, à l'agriculture, l'artisanat, et à d'autres domaines d'activité.

Le secteur mutualiste a donné alors le jour à la mutuelle communautaire, dépassant de la sorte caractère national ou sectoriel pour lequel il a été initialement constitué. Un fort essor a marqué l'action associative tant au niveau quantitatif (nombre d'associations et d'adhérents) qu'au niveau qualitatif (champs d'intervention et des régions). Aussi l'activité croissante des organismes de l'ESS, s'est-elle déployée dans des domaines qui relevaient jusqu'à la des missions traditionnelles de l'Etat, mais où celui-ci n'est pas en possession de moyens et de vecteurs d'action appropriés. Les pouvoirs publics ont alors décidé de créer des partenariats avec les composantes de l'ESS et de soutenir celles -ci par de nouveaux outils techniques et financiers, à l'instar de " l'INDH."

4. Rôle des organisations sociales dans l'économie sociale

Dans ce quatrième et dernier point, nous examinons le rôle des organisations sociales dans le secteur à but non lucratif ainsi que les acteurs de ces organisations et leurs caractéristiques essentielles.

4.1 Le rôle des organisations sociales dans le secteur à but non lucratif

Les organisations sociales occupent de plus en plus une place importante dans l'activité et le débat social : responsabilités vitales sur le terrain, occupation de l'espace médiatique, budgets en hausse, etc.

Cette évolution s'accompagne désormais d'un effort remarquable pour améliorer la gouvernance, domaine où le secteur demeurait en retrait par rapport aux autres institutions, tant publiques que privées.

La réflexion sur la gouvernance des grandes organisations sociales répond à quatre types d'enjeux :

Il s'agit en premier lieu d'améliorer l'efficacité et la performance de ces organisations. Celles-ci sont des groupements librement formés par des personnes en vue de réaliser, dans la durée, des projets désintéressés. Quelles que soient leur diversité et leurs spécificités, ces corps intermédiaires sont des acteurs économiques. Le souci d'atteindre les buts qui les fondent et les motivent leur imposent une bonne gestion des ressources qui leur sont confiées ou données. À défaut, tôt ou tard, l'échec vient annihiler les dévouements et les énergies mobilisées.

Les organisations sociales qui souhaiteront à l'avenir faire davantage appel à la générosité du public devront être en état de convaincre les donateurs de la qualité de leur gestion. Il en est de même des fondations privées et d'entreprises qui souhaitent participer à l'environnement sociétal et y exercer leur part de responsabilité (Michelet Jean al, 2009).

La motivation des entreprises à pérenniser le soutien à leurs fondations passera aussi nécessairement par la mise en œuvre d'une gouvernance adaptée.

Il en est de même des associations gestionnaires de services offrant des prestations en partenariat avec les collectivités publiques qui leur apportent des financements. Les opérateurs seront de plus en plus tenus de répondre à des exigences légitimes accrues concernant leur gouvernance. Elles seront renforcées par la raréfaction relative mais durable des ressources publiques face à la croissance inéluctable des besoins de solidarité. Les acteurs du monde

associatif recherchant de plus en plus d'opportunités de coopération et de partenariat avec des entreprises privées.

Le développement de coopérations entre associations et entreprises paraît profitable dès lors que l'on prend la mesure de « l'effet de ciseaux » (Michelet Jean al,2009) entre besoins et ressources publiques évoqués ci-dessus et les objectifs citoyens et éthiques de beaucoup d'entreprises lucratives.

Si, enfin, on envisage de s'inspirer de l'exemple de telles bonnes alliances pratiquées depuis longtemps dans nombre de pays occidentaux et nordiques (Michelet Jean al,2009).

Or il est certain que ces coopérations ne pourront se créer et durer que dans la confiance mutuelle et que de celle-ci dépendra notamment, dans une large mesure, de la qualité de la gouvernance des associations désireuses de construire des ententes et synergies fécondes. De la même façon, le secteur commercial est amené à donner des gages de gouvernance, notamment dans le cadre de sa démarche responsabilité sociale et environnementale « RSE ».

Au sein du secteur sans but lucratif (SBL), les organisations sociales répondent à deux objectifs fondamentaux : l'intérêt général et l'utilité sociétale :

❖ L'intérêt général

L'évolution des moyens d'action de l'État et les nouveaux enjeux économiques conduisent à une reformulation du concept d'intérêt général.

Avec la reconnaissance du principe de compatibilité entre une mission de service public et le respect au droit de la concurrence, cette notion fondamentale n'est plus du ressort des seuls pouvoirs publics. L'intérêt général est le fait du politique national et communautaire mais aussi de toutes les organisations qui en ont vocation.

❖ L'utilité sociétale

Le concept d'utilité sociétale comprend :

- le développement des actions de solidarité, d'éducation, de formation, culturelles, sportives et touchant les domaines de la recherche et de l'environnement ;
- la réalisation d'actions porteuses de lien social ;
- la responsabilisation des personnes ;
- le développement des comportements citoyens, l'engagement.

Le management des organisations sociales traite des relations entre ses instances, conseil d'administration ou organe équivalent, direction de l'organisation et ensemble des parties prenantes.

Elle détermine la structure, la méthode de travail, les rôles respectifs qui garantissent la maîtrise du projet, de la stratégie et de sa mise en œuvre.

Elle est la garante de la transparence, du respect des valeurs et des engagements pris.

Elle donne l'assurance que le conseil d'administration, ou toute autre instance équivalente, a bien les moyens de surveillance et de contrôle des objectifs et qu'il agit en concertation avec les parties prenantes.

Certes, un bon management des organisations sociales favorise l'engagement, la confiance de l'opinion publique et le développement du secteur associatif.

En effet, les organisations sociales sont conçues comme une résolution de synthèse entre l'économie sociale, l'économie solidaire, et les tendances plus récentes telles que l'entrepreneuriat social. Cette définition reste souple, de façon à rendre justice à la diversité des acteurs des organisations sociales et aux multiples facettes de l'utilité sociale.

Au total, l'expression " sans but lucratif " a donné lieu à des explications erronées, y compris par certaines administrations. Une association ne doit pas être " lucrative " pour ses membres, mais elle peut l'être pour elle-même. Elle peut faire des bénéfices, appelés dans son cas " excédents " à condition de ne pas les partager à ses membres et à les réinvestir dans le projet social.

Pour le cas du Maroc, les indicateurs de performance des acteurs actifs de l'ESS présentent des résultats remarquables traduisant l'importance des coopératives, des mutuelles et des associations dans le paysage marocain. Le secteur coopératif marocain a véritablement réalisé ces dernières années une évolution exceptionnelle et a cumulé des actions appréciables. Cette augmentation du nombre de coopératives a impacté de manière significative l'effectif total des adhérents, pour atteindre en fin 2013 un total de 440 372 adhérents pour 12 022 coopératives. Il convient de signaler par ailleurs que cette évolution concerne, non seulement les secteurs classiques (l'agriculture, l'habitat, l'artisanat, la forêt, la pêche et le transport) mais aussi les nouveaux et divers créneaux allant de l'huile d'argan, des plantes aromatiques et médicinales et des denrées alimentaires, à la gestion et la comptabilité en passant par l'alphabétisation.

Le secteur mutualiste quant à lui œuvre au Maroc à travers une cinquantaine d'institutions qui assurent à leurs adhérents l'accès gratuit ou à coût réduit aux soins médicaux. Les mutuelles ont développé ainsi une solide expertise en matière de couverture du risque maladie grâce à un réseau d'œuvres sociales élargi. Pourtant, les associations représentent le niveau le plus actif et le plus visible en matière de projets de proximité, sans pour autant être saisissable en termes statistique et comptable. L'action associative est présente dans une large mesure dans tous les domaines où la proximité et la participation constituent l'approche la plus efficace.

4.2 Les acteurs des organisations sociales :

Pour mettre en action une organisation sociale et les différentes actions nécessaires à sa réalisation, il convient de s'interroger sur le type de moyens qu'on pourra utiliser et d'en étudier les caractéristiques, les coûts et les limites. Les moyens envisagés peuvent être de plusieurs dispositions : ressources humaines, partenariats (inter-associatif, institutionnel...), locaux, équipements, ressources financières, etc. Si les lois n'obligent en rien quant aux moyens utilisés, l'ensemble des moyens mis en œuvre par l'association bénévolat, salariat, subvention, mécénat, activités économiques, etc., s'inscrit dans le droit commun avec ses contraintes et ses obligations.

Il faut noter que si les organisations sociales s'appuient avant tout sur des bénévoles, rien ne les empêche d'avoir recours à des collaborateurs salariés, à des prestataires de service occasionnels, ou même, dans certains cas, à des fonctionnaires mis à disposition par l'Administration. Tout dépend des actions envisagées et des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. L'organisation sociale doit donc s'interroger en premier lieu sur ses besoins en matière de ressources humaines : les bénévoles disponibles peuvent-ils à eux seuls gérer l'organisation sociale ? La structure a-t-elle besoin de compétences professionnelles particulières, et, le cas échéant, sous quelle forme ? (<http://www.livrespourtous.com/e-books/view/Creer-son-association.html>, consulté le 07 avril 2022).

Donc, quels sont les acteurs de l'organisation sociale ?

❖ Les bénévoles

Le bénévolat est la ressource humaine exclusive de près de 80 % d'associations.

Les bénévoles apportent leur aide à l'association sans percevoir de contrepartie en échange, qu'il s'agisse d'une rémunération ou d'avantages en nature. En l'absence de contrat de travail et d'obligations, quant à leur participation au projet associatif, toute la

question est alors de savoir comment les mobiliser et comment les responsabiliser pour que le projet social aboutisse. Leur participation peut être permanente (soutien scolaire quotidien, accompagnement hebdomadaire) ou ponctuelle (intervention lors d'une manifestation, animation d'une activité sur quelques jours, etc.).

Rien n'empêche l'association de fixer des règles à cette participation. C'est ainsi que de nombreuses associations ont élaboré, à côté de leurs statuts et de leur règlement intérieur, une charte que les bénévoles s'engagent à respecter.

❖ **Les collaborateurs salariés**

Rien n'empêche l'association d'avoir recours au salariat et de devenir employeur si son projet le nécessite. Il convient ici de balayer les idées fausses qui veulent que le secteur associatif, de par son statut particulier, puisse s'exonérer des obligations légales en matière d'emploi. Elles sont celles de tout employeur, à savoir le respect du droit du travail et des conventions collectives. Même s'il existe des "emplois aidés" plus particulièrement réservés aux associations (et aux collectivités locales)

❖ **Les cotisations**

De très nombreuses associations n'ont pour ressource que les cotisations. Même si elles ne sont pas obligatoires, même si le montant est symbolique, il est préférable que chaque membre s'en acquitte pour renforcer leur sentiment d'appartenance à la structure. De plus, dans certains cas, les services fiscaux prendront en compte l'existence de cotisations pour évaluer le caractère non lucratif ou commercial des activités des associations. Il est préférable que les statuts fassent mention du paiement de cotisations mais que ce soit une instance de l'association (bureau, assemblée générale, etc.) qui en fixe le montant.

❖ **Les dons**

Les dons manuels se caractérisent par la remise de sommes d'argent en liquide ou par chèque sans qu'il y ait besoin d'un acte notarial. Il s'agit d'un versement volontaire, à caractère libre et sans contrepartie, qui vise à soutenir une action ou une cause. Les donateurs pourront déduire le don de leurs revenus, en joignant à leur déclaration le récépissé fourni par l'association. Il faut distinguer ces dons des donations et legs qui ne peuvent que concerner les associations reconnues d'utilité publique (ce qui ne peut être le cas des associations nouvellement déclarées).

❖ Les subventions

Elles peuvent provenir de l'État ou de ses services déconcentrés (directions départementales), mais aussi des collectivités locales (municipalités, conseils généraux ou régionaux) que d'un certain nombre d'autres organismes publics.

Rappelons finalement que “ sans but lucratif ” ne veut pas dire “ sans excédent ”, mais “ sans distribution de dividende aux membres de l'organisation sociale”.

Le diagnostic diffusé au CESE démontre que les acteurs du secteur de l'ESS, qui partagent à juste titre ses principes fondateurs sont les coopératives, les mutuelles et les associations. Avant de procéder au diagnostic de chaque acteur, il n'est pas inutile de rappeler que l'ESS au Maroc connaît une multitude d'organismes ayant pour vocation l'accompagnement et le soutien de l'ensemble des acteurs du secteur.

Il figure parmi ces organismes, entre autres :

- L'Office de Développement de la Coopération, organe chargé de la mise en place de la politique gouvernementale dans le domaine des coopératives, à l'exception des coopératives de la réforme agraire ;
- L'Agence de Développement Social, établissement destiné à réduire le taux de la pauvreté et à la promotion du développement social au Maroc ;
- Maroc Taswiq, qui se positionne aujourd'hui en tant qu'agrégateur des petits et moyens producteurs dans le cadre du «Plan Maroc Vert» ;
- L'Entraide Nationale, qui a pour mission d'apporter toute forme d'aide et d'assistance aux populations et de concourir à la promotion familiale et sociale ;
- La Promotion Nationale, instituée afin de coordonner et de mettre en œuvre la réalisation du plein-emploi des populations rurales pour promouvoir la mise en valeur du territoire national ;
- L'Agence de Développement Agricole, qui se fixe pour objectif de soutenir l'agriculture solidaire à travers la promotion et la mise en œuvre de projets économiquement viables en vue d'améliorer le revenu des agriculteurs.

Enfin, précisons que ces organismes ne sont donc pas considérés en tant qu'acteurs de l'ESS, mais des structures à part entière, d'accompagnement des coopératives, des mutuelles et des associations.

Conclusion

L'économie sociale et solidaire, comme nous en avons longuement discuté dans ce papier, s'est érigée en palliatif des défaillances de l'économie dite conventionnelle. Malgré les entraves et les difficultés qu'elle rencontre, elle joue un rôle fondamental au sein d'une économie plurielle. Elle est là pour que l'économie, dans son ensemble, ne soit pas réduite à une économie de type strictement capitaliste, dont la finalité majeure reste calée sur la rémunération maximale des capitaux investis au profit exclusif des actionnaires.

En outre, le projet de l'E.S.S. déborde très largement du champ économique. Il vise depuis ses origines l'instauration d'une société plus équitable, plus solidaire et plus démocratique.

On ne peut pas dissocier son projet économique (entreprendre coopérativement) de son projet sociétal et donc on ne peut réduire son rôle, son poids et sa performance aux seuls indicateurs économiques de la richesse.

En définitive, si par son seul poids économique, l'E.S.S. ne peut constituer aujourd'hui une alternative crédible à l'économie capitaliste, on ne peut sous-estimer son rôle social et l'impact sociétal de son modèle, de son éthique, de ses réalisations sur les composantes diversifiées de la planète économique.

Sans faire tomber de son cheval, pour autant, le cavalier fou du capitalisme financier, elle peut contribuer à réveiller les consciences des acteurs sur la finalité humaine et sociale de toute l'économie et infléchir le modèle économique dominant vers plus de responsabilité vis-à-vis des enjeux d'un "développement durable", c'est-à-dire d'un modèle de développement économique viable, socialement équitable et écologiquement durable.

BIBLIOGRAPHIE

- CAILLE A, 2005. Dépenser l'économie contre le fatalisme. Paris, La découverte.
- DASNOY, Jacques. Quelles politiques publiques pour favoriser la croissance de l'entrepreneuriat social en France ? Baromètre 2012 de l'entrepreneuriat social en France et à l'international. Convergences. 2015. Deuxième édition.
- DAVID, Guilaine. Émergence et développement de l'économie sociale et solidaire à la réunion. RECMA-Revue internationale de l'économie sociale. 2018. N°350. pp.22-37. Article disponible sur le site : <https://www.cairn.info/revue-recma-2018-4-page-22.htm>
- DRAPERI J.-F. Comprendre l'économie sociale : fondements et enjeux. Paris, Dunod, 2014.
- DRAPERI, Jean-François. L'entrepreneuriat social : du marché public au public marché. RECMA- revue internationale de l'économie sociale. 2010. N° 316. pp. 18-40 .
- DRAPERI, Jean-François. L'entrepreneuriat social : un mouvement de pensée inscrit dans le capitalisme. RECMA-Revue internationale de l'économie sociale. 2010. Article disponible sur le site : <http://recma.org/node/974>.
- FONTAN, Jean-Marc. Entrepreneuriat social et entrepreneuriat collectif : synthèse et constats. Revue canadienne de recherche sur les OBSL et l'économie sociale. 2011. Vol. 2, No 2. Université du Québec à Montréal (UQAM).
- [HIEZ](#) D. ; LAVILLUNIÈRE E. Vers une théorie de l'économie sociale et solidaire. Bruxelles, Larcier, 2009.
- MICHELET J. La gouvernance des associations et fondations. Institut Français des Organisations. Paris, Editions d'Organisation, 2009.
- POLANYI K. La grande transformation : Aux origines politiques et économiques de notre temps ». Paris, Gallimard, 1983.
- VALEAU, Patrick et BONCLER, Jérôme. Les acteurs du monde associatif face aux différentes propositions de l'entrepreneuriat social : du scepticisme à une adoption conditionnelle. RIMHE, Revue Interdisciplinaire sur le Management et l'Humanisme. 2012. N°3 - NE - ENTREPRENEURS. pp. 17-35.
- VALLEY, Fraser. Centre pour l'entreprise sociale. Définition entreprise sociale. Disponible sur le site : <http://www.centreforsocialentreprise.com/what.html>